

Seize éoliennes autour de Tramain, est-ce trop ?

C'est une question qui fait débat en ce moment du côté de cette commune de 695 habitants et 9 km². Dans les années à venir, elle pourrait se retrouver ceinturée par seize éoliennes. Explications.

En mai, le conseil municipal de Tramain a déposé deux motions contre deux projets éoliens qui l'entourent. Un à Plénée-Jugon porté par le promoteur ABO Wind et un autre à Jugon-les-Lacs par l'entreprise briochine IEL. Chaque projet comporte deux éoliennes, qui viendraient s'ajouter à douze autres éoliennes déjà installées dans la commune voisine de Plestan. Résultat : Tramain et ses 695 habitants seraient ceinturés par seize éoliennes dans les années à venir.

« Un trop-plein d'éoliennes »

« On n'est pas contre l'éolien, indique Benoît Després, maire de Tramain. Mais on est une commune de 9 km², et si seize éoliennes nous entourent à terme, on trouve que c'est beaucoup. C'est pour cela qu'on s'est inscrit contre ces projets. » Désormais, la commune « veut garder une certaine neutralité. Néanmoins, avec les motions, on a montré notre position par rapport à ces projets », confirme l'édile.

Depuis, des riverains de Tramain, Jugon-les-Lacs-Commune-nouvelle, et de Plénée-Jugon se sont unis pour former une association « de défense du cadre de vie ». Elle a été créée mardi 27 décembre et se nomme Trait d'union. L'association se veut « apolitique, rassembleuse » en faveur de « l'harmonie du cadre de vie ».

« Pour moi, ce n'est pas normal que des projets d'éoliennes se lancent sans concertation », note Pim Verschuuren, président de la nouvelle association. Il évoque aussi « un trop-plein d'éoliennes ».

Pim Verschuuren habite à Plénée-Jugon. Il a reçu un courrier cet été pour l'inviter à une réunion individuelle avec le promoteur du projet de sa commune. « Mais c'était minimaliste, pas complet et non collectif », regrette-t-il. Et puis c'est arrivé un peu tard. « Cela faisant un an et demi qu'un mât d'observation était installé », note-t-il.

Pour le moment, l'association compte une trentaine de membres. Ils aimeraient, par exemple, réaliser des études sur l'impact environnemental des éoliennes. Le but ? Qu'il n'y ait pas uniquement les études des promoteurs qui soient prises en compte. Leur volonté est aussi d'interpeller les élus (maires, sénateurs, députés...) concernant cette densité d'éoliennes.

Parmi les futurs adhérents de Trait d'union se trouve Marcel Mégret, un habitant de Tramain. Pourquoi intégrer cette association ? « Pour pouvoir se renseigner », explique-t-il. Le riverain souhaite avant tout « connaître les tenants et les aboutissants » des projets. « Je n'ai pas d'a priori négatif ou positif », poursuit le Traminois. Même s'il reconnaît « avoir une petite inquiétude concernant le

développement de ces projets ».

Mais alors, les promoteurs ont-ils engagé un dialogue et communiqué ? Selon les sociétés ABO Wind et IEL, c'est le cas. « Notre communication a commencé en début 2021, avec un bulletin d'information dans les boîtes aux lettres des riverains, puis un autre en juillet 2022. De plus, une réunion d'information a été organisée dans chaque commune de Plestan, Plénée-Jugon et à Tramain », explique Anne-Cécile Cotard, responsable de projets communication énergies renouvelables (ENR) pour ABO Wind, le promoteur du projet à Plénée-Jugon. « Il est encore au stade de développement. Nous serons amenés à communiquer de nouveaux éléments dès qu'ils auront été étudiés et concrétisés. »

« Quelle électricité pour plus tard ? »

« On a fait une présentation au conseil municipal de Jugon-les-Lacs, et des permanences ont été faites pour les riverains. Tout s'est bien passé », détaille Florent Epiard de la société IEL. Il rappelle également que

l'éolien est moins cher qu'une centrale nucléaire neuve. « Je trouve cela intéressant d'ouvrir le débat, et de se poser la question de quelle électricité nous souhaitons pour plus tard ? », interroge le porteur de projet.

Cette opposition aux projets éoliens est une première pour ces



La commune de Tramain (dont on voit ici le clocher) est déjà à proximité de douze éoliennes.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

communes. « Tout s'est bien passé que ce soit avec les entreprises qui gèrent les éoliennes ou les riverains », indique Claudine Aillet, maire de Plestan, où se situent les douze éoliennes existantes. Elle poursuit : « Les éoliennes à Plestan

(1 635 habitants, N.D.L.R.) peuvent fournir de l'électricité pour une population comprise entre 10 et 15 000 foyers. » La commune est donc « suffisamment équipée ». L'édile complète : « Nous sommes fiers de participer à l'effort en matière

de production d'énergie renouvelable. » Dans les communes alentour, riverains et promoteurs trouveront-ils un terrain d'entente ? Affaire à suivre.

Anne-Lyse RENAULT.